



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
**Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV**
Denrées alimentaires et nutrition

05.09.2018

Aperçu des contrôles officiels en 2017

Contrôles réalisés par les autorités d'exécution du droit sur les denrées alimentaires
en Suisse et au Liechtenstein

Table des matières

1	Introduction – contrôles officiels des denrées alimentaires et objets usuels	3
2	Contrôle des procédés (inspections)	4
2.1	Résultats sur l'ensemble des entreprises	4
2.1.1	Résultats sur la conformité globale des entreprises	4
2.1.2	Résultats sur le nombre et le type de manquements observés dans les différentes catégories d'entreprises	6
2.1.3	Nombre de mesures et de sanctions prises dans les entreprises.....	6
3	Contrôle des produits	7
3.1	Analyse des échantillons officiels	7
3.1.1	Taux de contestation et motifs de contestation des denrées alimentaires	8
3.1.2	Taux de contestation et motifs de contestation des objets usuels	11
3.2	Résultats des analyses de mycotoxines	12
3.2.1	Données disponibles	12
3.2.2	Conformité des échantillons et mesures	12
3.3	Résultats des analyses de pesticides	12
3.3.1	Données disponibles	12
3.3.2	Conformité des échantillons	12
3.4	Mesures prises et conclusions	15

Résumé

Les contrôles officiels sont effectués par les autorités cantonales et fédérales compétentes. Ils servent à vérifier que la législation sur les denrées alimentaires soit bien respectée et que les entreprises aient bien mis en place un autocontrôle efficace. Ces contrôles contiennent d'une part les analyses d'échantillons (contrôles des produits) et d'autre part l'inspection des entreprises (contrôle des processus). Pour une interprétation correcte des résultats des analyses d'échantillons, il faut se rappeler que les prélèvements sont effectués sur la base des risques et sur un nombre limité de produits. Les résultats ne reflètent donc pas forcément la situation réelle du marché.

Les résultats globaux des contrôles officiels en 2017 ont permis de mettre en évidence les points suivants :

En tout, 46 174 inspections d'entreprises de denrées alimentaires ou d'objets usuels ont été signalées à l'OSAV par les autorités d'exécution de la Suisse et du Liechtenstein. Ce chiffre ne tient pas compte des distributeurs d'eau potable :

- la conformité des entreprises aux exigences légales était bonne à très bonne dans 86.9 % des cas (en 2016, 86%),
- dans 13.1 % des cas, la conformité présentait des lacunes ou était faible (en 2016, 14%).

On constate des taux de conformité satisfaisants et stables sur l'ensemble des entreprises.

En tout, 47 096 échantillons officiels de denrées alimentaires (sans compter l'eau potable) et 2411 échantillons d'objets usuels ont été analysés en 2017 :

- les motifs de contestation des échantillons officiels dépendaient des types de produits. Afin d'avoir des taux représentatifs, seules les catégories de produits avec plus de 300 analyses (50 pour les objets usuels) ont été considérées. Pour les denrées alimentaires, les plus hauts taux de contestation ont été observés pour des produits de salaison cuits (34 %), le plus souvent pour des motifs de microbiologie. Pour les objets usuels, les plus hauts taux de contestation (41 %) ont été observés pour les objets métalliques en contact avec la peau ou les muqueuses pour des raisons de composition et de contaminants.

Il est à remarquer que la même situation concernant les produits de salaison cuits avait été observée en 2016, avec un taux de contestation pratiquement identique (35%).

En tout, 431 échantillons ont été analysés à l'égard des mycotoxines, dont 12 (2.7 %) n'étaient pas conformes.

En tout, 2767 échantillons ont été analysés à la recherche de résidus de pesticides, dont 261 (9.4 %) n'étaient pas conformes.

1 Introduction – contrôles officiels des denrées alimentaires et objets usuels

Les contrôles officiels doivent être effectués régulièrement et selon une fréquence appropriée basée sur les risques. Ils sont exécutés en principe sans préavis. La Confédération est responsable du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels à la frontière et les cantons, des contrôles officiels à l'intérieur du pays. Le présent rapport résume les résultats des contrôles officiels des entreprises de denrées alimentaires (contrôle des procédés) ou d'objets usuels et les résultats de l'analyse des échantillons officiels (contrôle des produits). Un rapport spécifique du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels à la frontière est publié séparément¹.

¹ [Rapport sur les contrôles à la frontière en 2017](#)

2 Contrôle des procédés (inspections)

En 2017, 46 174 inspections ont été réalisées par les autorités d'exécution de la Suisse et du Liechtenstein. Les inspections décrites dans ce rapport concernent toutes les catégories d'entreprises devant s'annoncer aux autorités, sauf les distributeurs d'eau potable et les installations de baignade. Certaines entreprises sont inspectées plusieurs fois par an, soit en raison de la fréquence d'inspection définie pour la catégorie d'entreprise, soit en raison de nouvelles inspections menées suite à des contestations. Pour cette raison, le nombre d'entreprises inspectées (38 223) est plus faible que le nombre d'inspections. La Figure 1 renseigne sur la répartition des inspections dans les quatre grandes catégories d'entreprises.

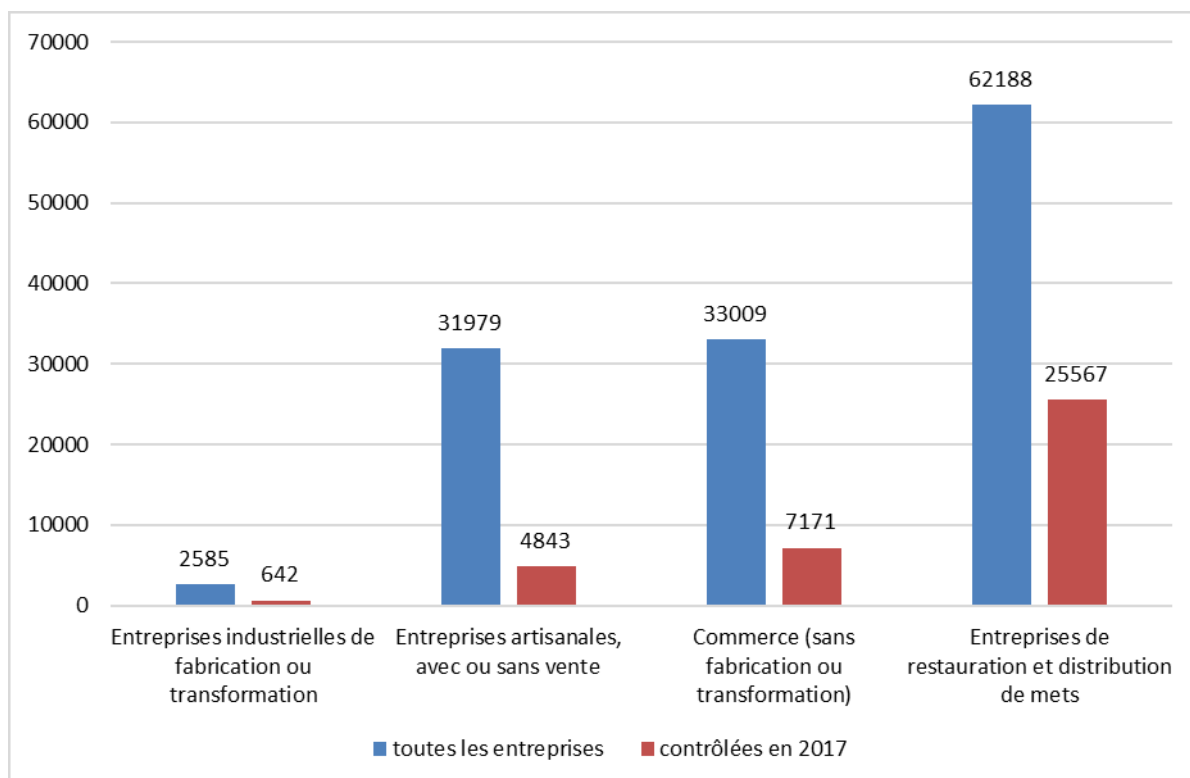


Figure 1 Catégories d'entreprises et nombre d'inspections

2.1 Résultats sur l'ensemble des entreprises

Les entreprises de denrées alimentaires et d'objets usuels sont inspectées régulièrement par les autorités cantonales d'exécution. Lors de ces inspections, le niveau de conformité par rapport à l'ensemble des exigences légales est établi pour chaque entreprise au moyen d'un concept d'évaluation harmonisé pour l'ensemble de la Suisse.

2.1.1 Résultats sur la conformité globale des entreprises

Ce concept livre des notes allant de 1 (conformité très bonne) à 4 (conformité faible) pour chaque domaine de contrôle (concept d'autocontrôle, denrées alimentaires, etc.). Ainsi on peut voir que pour le domaine de contrôle historique, management et tromperie, représenté en gris foncé sur la (

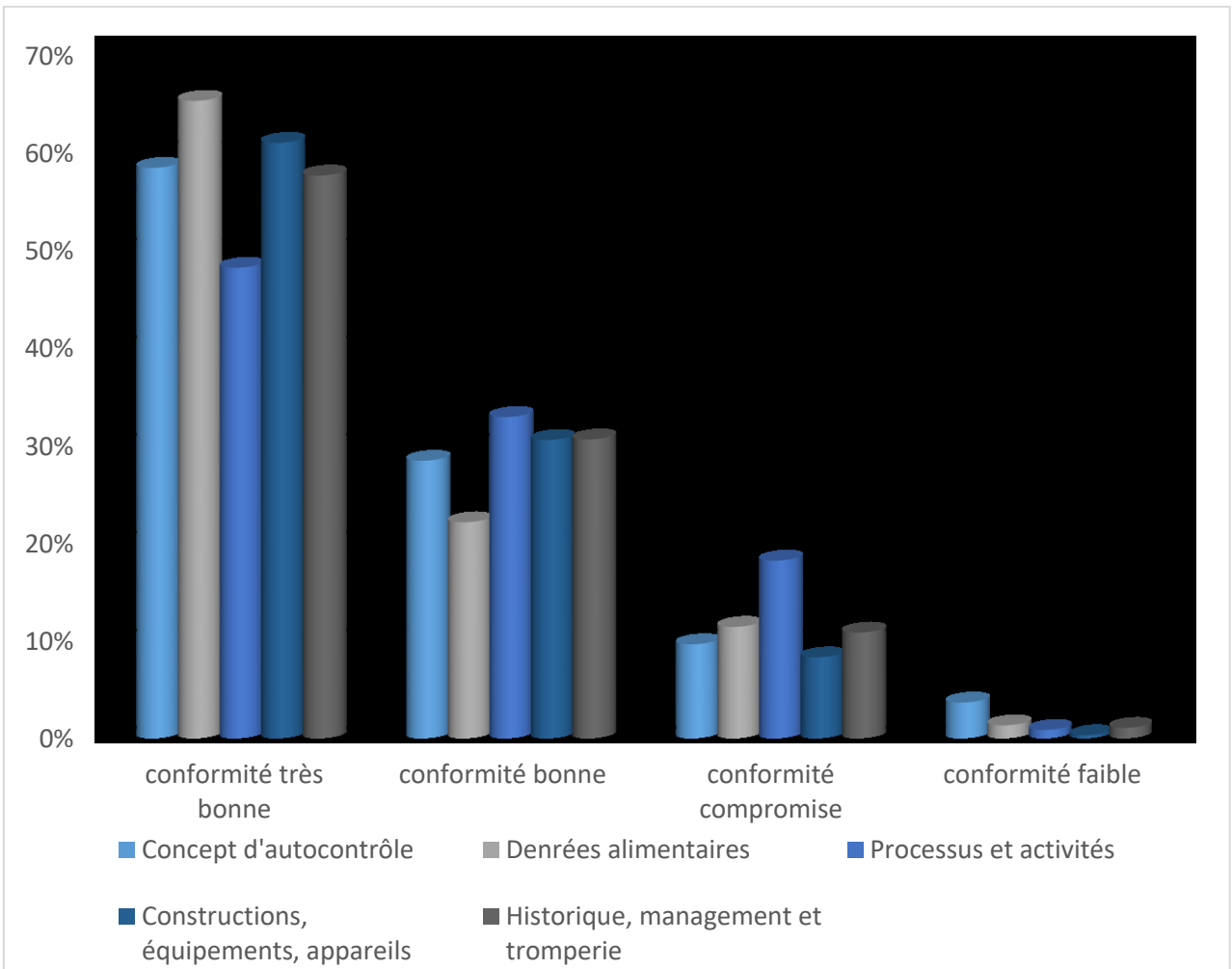


Figure 2), environ 60 % des entreprises a reçu la note 1 (conformité très bonne).

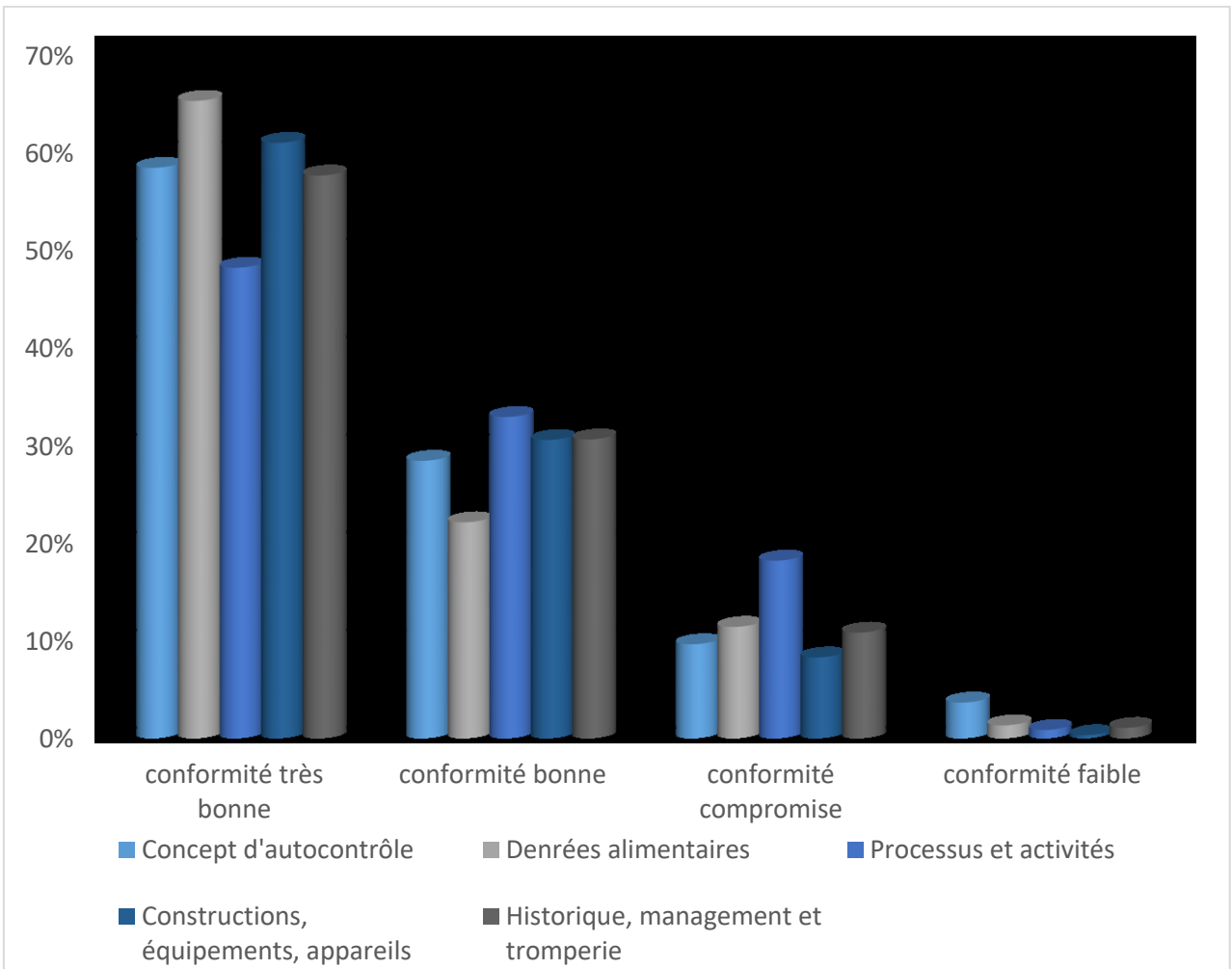


Figure 2 résultats globaux de la conformité, en pourcentage des entreprises contrôlées en 2017

Une comparaison des valeurs de 2014 à 2017 sur deux domaines importants permet de constater une grande stabilité (Tableau 1), aucune tendance claire n'apparaît.

Tableau 1 évolution temporelle

Domaine de contrôle «concept d'autocontrôle »				
année	conformité très bonne	conformité bonne	conformité compromise	conformité faible
2017	0.584	0.284	0.096	0.036
2016	0.583	0.273	0.100	0.044
2015	0.594	0.252	0.105	0.050
2014	0.553	0.288	0.117	0.041
Domaine de contrôle « denrées alimentaires »				
2017	0.652	0.221	0.114	0.013
2016	0.662	0.214	0.112	0.012
2015	0.680	0.195	0.113	0.012
2014	0.655	0.236	0.097	0.012

2.1.2 Résultats sur le nombre et le type de manquements observés dans les différentes catégories d'entreprises

La répartition des types de manquements observés en 2017 dans les différents types d'entreprises est représentée dans la Figure 3. Pour des raisons de représentativité, seules les catégories comptant plus de 50 entreprises contrôlées en 2017 sont mentionnées.

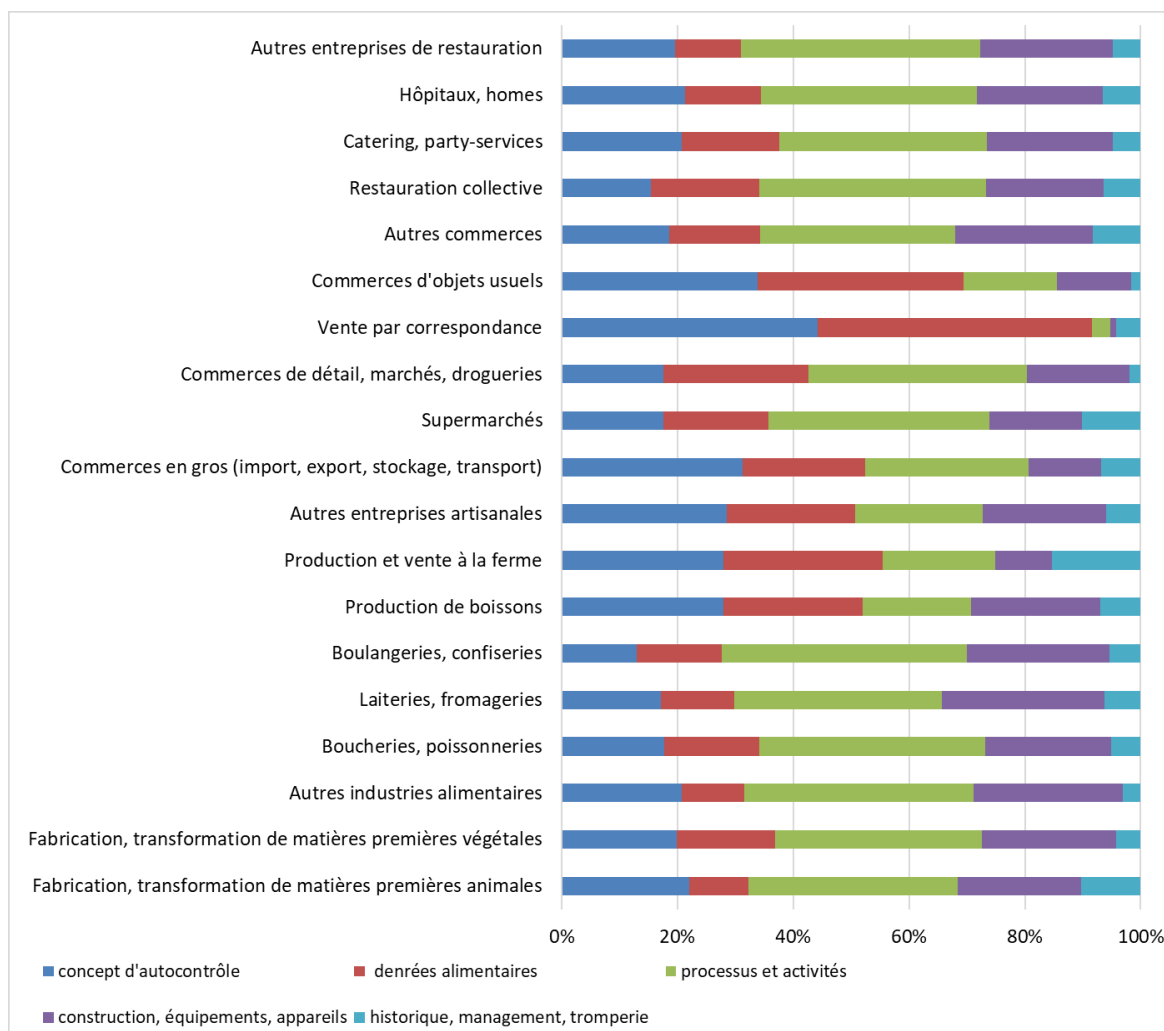


Figure 3 Répartition des manquements dans les différentes catégories d'entreprises en 2017 (données de la Suisse et du Liechtenstein)

Un examen de l'évolution temporelle des manquements relevés depuis 2014 sur les catégories d'entreprises présentant le plus (>1200) d'entreprises soit les supermarchés, les hôpitaux et homes, le catering, les commerces de détail et les boulangeries, confiseries permet de constater que la proportion de manquements dus au domaine de contrôle « historique, management et tromperie » est en augmentation régulière dans ces catégories (données non montrées ici).

2.1.3 Nombre de mesures et de sanctions prises dans les entreprises

Lorsque des contestations sont prononcées, des mesures sont ordonnées afin de rétablir la conformité. Dans le Tableau 2, le nombre de mesures prises, quelle que soit leur nature, est comparé au nombre d'inspections.

Tableau 2 Nombre de mesures et de sanctions

	nombre d'inspections	nombre de mesures administratives	nombre de sanctions pour contraventions et délits	nombre d'inspections (moyenne)	nombre de mesures administratives (moyenne)	nombre de sanctions pour contraventions et délits (moyenne)
	2017	2017	2017	2013-2016	2013-2016	2013-2016
Fabrication, transformation de matières premières animales	398	237	10	322	211	8
Fabrication, transformation de matières premières végétales	299	181	3	271	148	1
Boucheries, poissonneries	1105	894	34	1376	963	25
Laiteries, fromageries	1144	664	6	1227	800	9
Boulangeries, confiseries	1695	1225	47	1883	1354	37
Production de boissons	294	116	1	408	137	3
Production et vente à la ferme	846	402	0	2086	682	2
Autres entreprises artisanales	266	121	1	366	159	2
Commerces en gros (import, export, stockage, transport)	706	282	17	1037	477	20
Supermarchés	3152	2009	38	2745	1666	28
Commerces de détail, marchés, drogueries	3930	2003	46	6277	2971	58
Vente par correspondance	115	61	0	179	81	3
Commerces d'objets usuels	236	114	4	269	106	3
Autres commerces	638	262	6	456	179	3
Restauration collective	26088	18196	710	26511	17382	523
Catering, party-services	1273	598	25	2374	1155	38
Hôpitaux, hômes	3398	1687	5	4106	1905	7
Autres entreprises de restauration	400	177	3	427	204	0

3 Contrôle des produits

3.1 Analyse des échantillons officiels

Pour 2017, les cantons suisses et la principauté du Liechtenstein ont transmis à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires les résultats d'analyse de 47 096 échantillons officiels de denrées alimentaires, sans tenir compte des analyses d'eau potable, et de 2411 échantillons d'objets usuels.

La Figure 4 renseigne sur la répartition des échantillons prélevés. Le présent rapport traite des résultats des denrées alimentaires et des objets usuels. L'évaluation des résultats pour l'eau potable fait l'objet d'un traitement séparé.

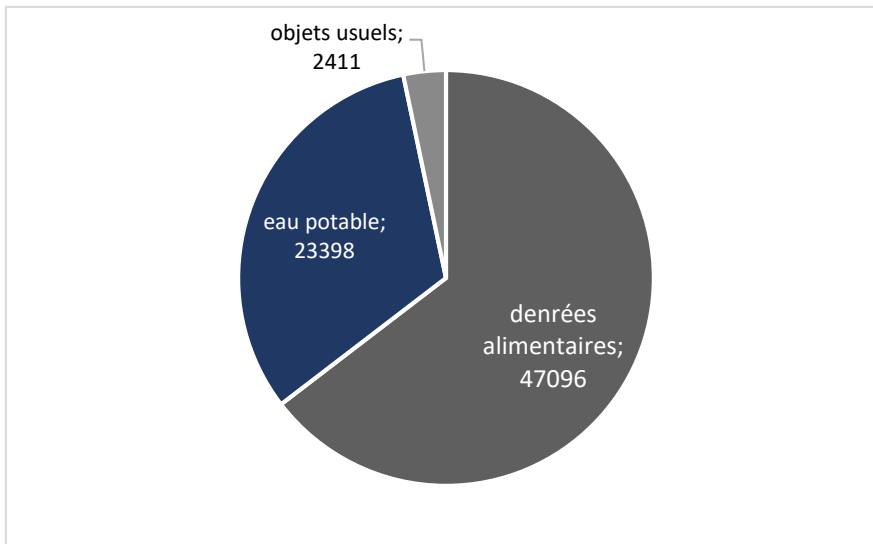


Figure 4 Nombre d'échantillons prélevés par catégorie de produits

3.1.1 Taux de contestation et motifs de contestation des denrées alimentaires

La Figure 5 indique quels ont été les taux de contestation observés pour les principales catégories de denrées alimentaires. Seules les catégories contenant plus de 300 échantillons sont représentées. Le nombre total d'échantillons prélevés par catégorie est indiqué entre parenthèses.

Ces taux dépendent fortement des types de produits et du motif de prélèvement. Les prélèvements effectués sur la base de soupçons ont par exemple de plus hauts taux de contestation que ceux effectués sur une base aléatoire. Dans certains cas, les produits sont testés sur place avec une méthode rapide. Seuls les échantillons positifs selon cette méthode rapide sont envoyés au laboratoire, ce qui génère des taux de contestation élevés.

Il est à remarquer qu'un taux de contestation élevé n'est pas forcément synonyme d'un risque plus élevé pour la santé. En effet, un nombre important de contestations peut découler de questions d'étiquetage et de déclaration sans lien avec la sécurité sanitaire.

Voir à ce sujet les motifs de contestation pour les différentes catégories de produits (Figure 6) qui présente les motifs de contestation observés pour les catégories de produits les plus mesurées en 2017 soit avec au moins 300 échantillons. Les catégories N2 à N5 sont celles qui sont le plus directement liées à la sécurité. Suivant les catégories, des motifs de contestation très différents sont notés.

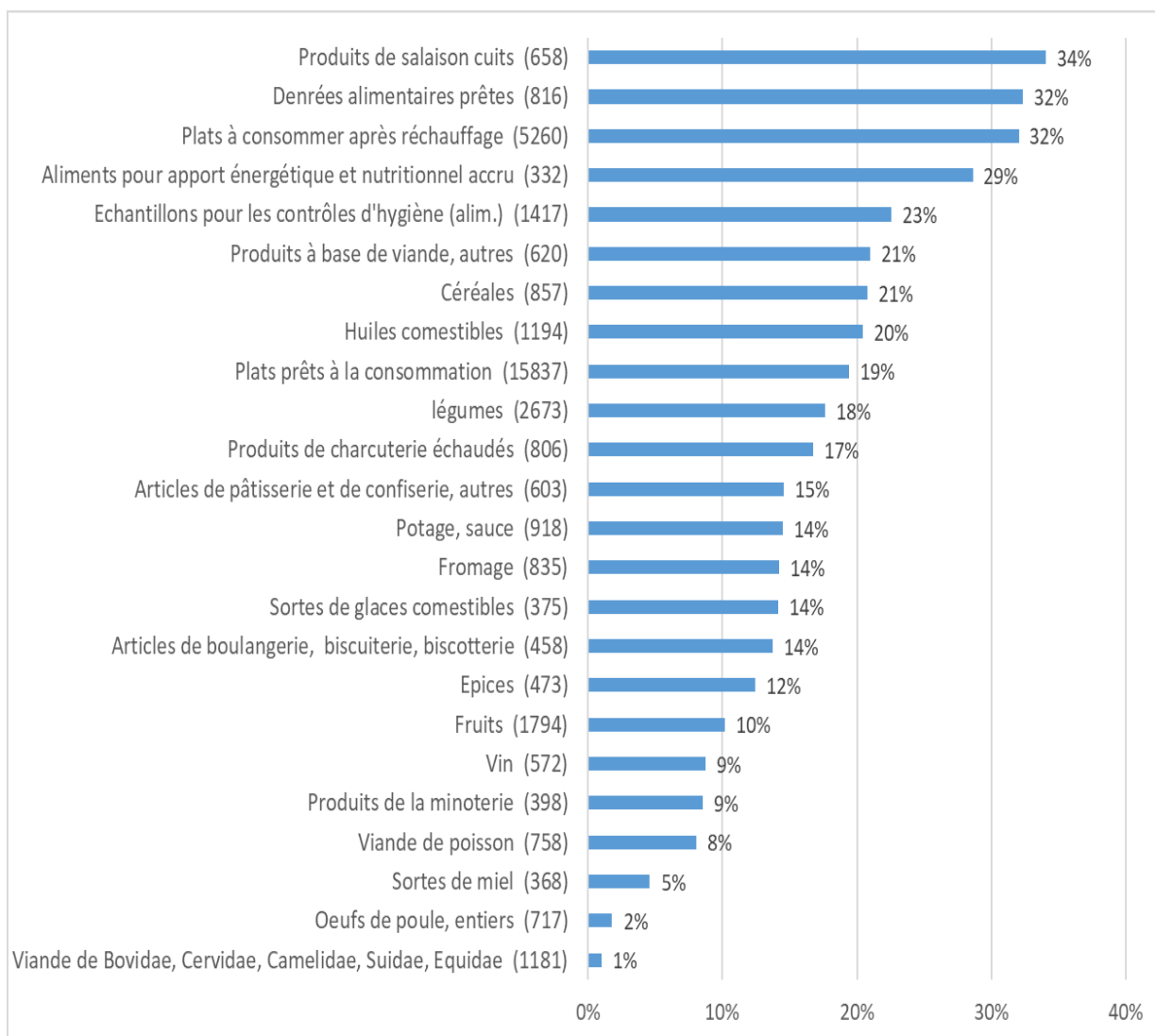


Figure 5 Taux de contestation des denrées alimentaires

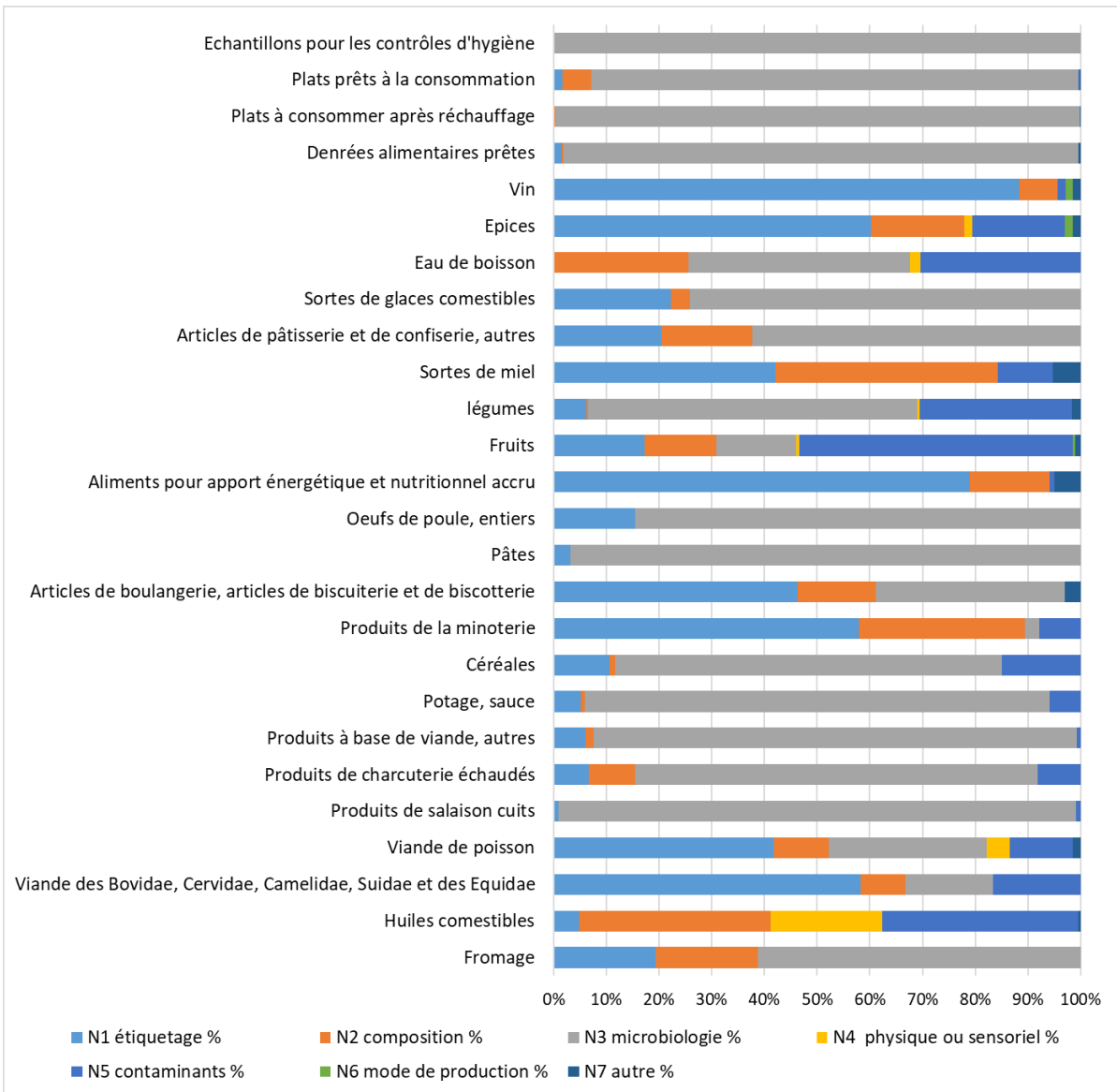


Figure 6 Motifs de contestation des denrées alimentaires

3.1.2 Taux de contestation et motifs de contestation des objets usuels

Les taux de contestation par catégorie d'objets usuels sont présentés dans la Figure 7. Seules les catégories avec plus de 50 échantillons analysés sont représentées.

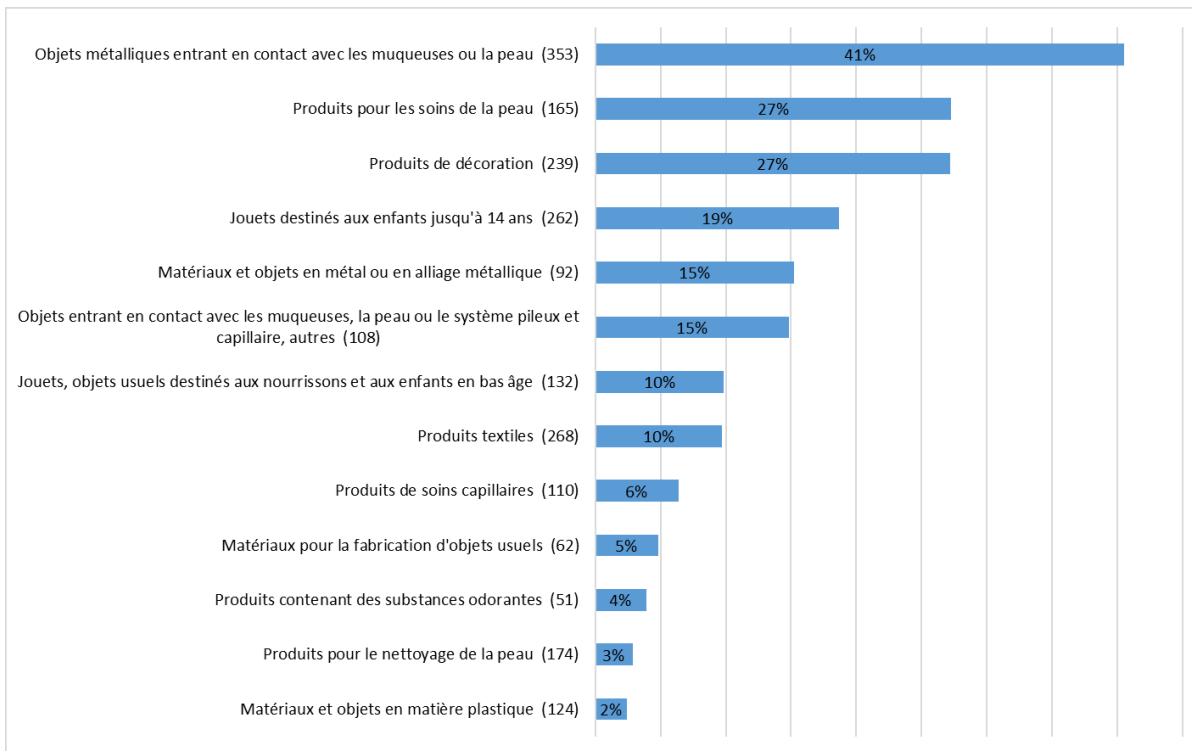


Figure 7 Taux de contestation des principales catégories d'objets usuels

Les hauts chiffres de contestation observés dans certains cas résultent souvent des prélèvements effectués en fonction des risques et ne reflètent pas forcément la situation réelle sur le marché.

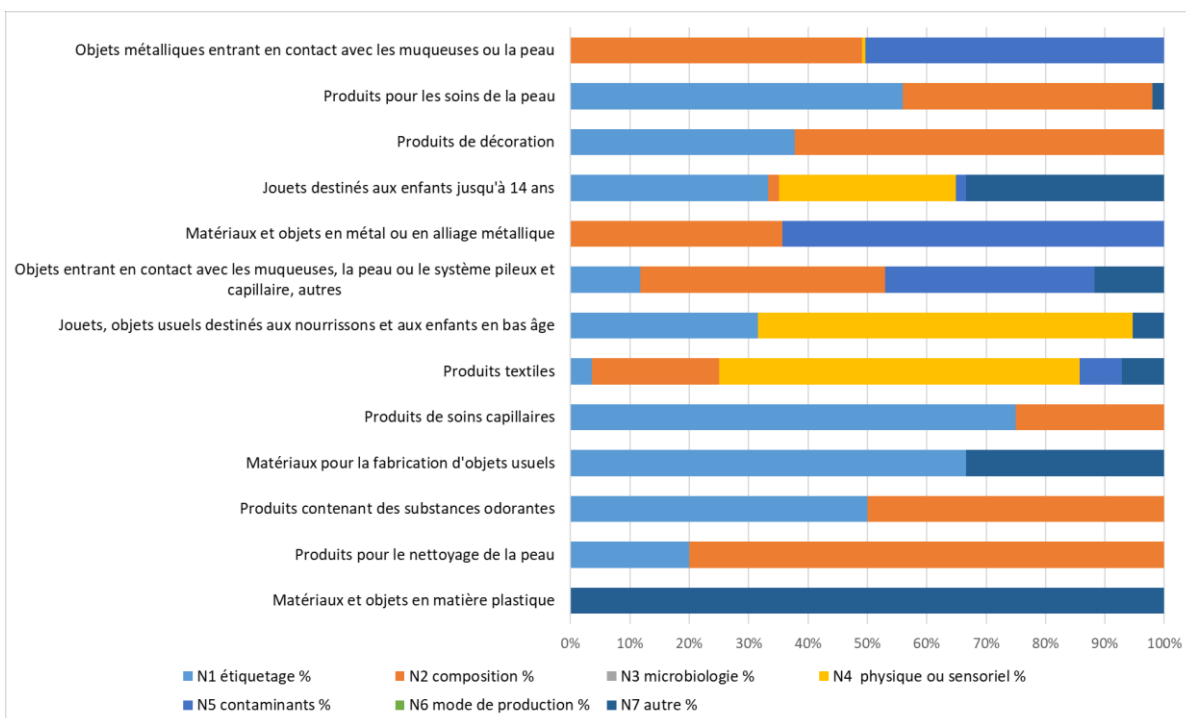


Figure 8 Motifs de contestation pour les objets usuels

Les contestations des objets usuels, de manière similaire à celles sur les denrées alimentaires, doivent être interprétées à la lumière des motifs de contestation (Figure 8).

3.2 Résultats des analyses de mycotoxines

Les mycotoxines sont des substances toxiques produites dans les denrées alimentaires par des moisissures. En 2017, les cantons ont communiqué à l'OSAV les résultats détaillés de 431 analyses officielles sur les mycotoxines.

3.2.1 Données disponibles

Sur l'ensemble des échantillons, 224 (52 %) ne contenaient pas de toxines à des teneurs mesurables. Parmi les échantillons restants, 195 (45.2 %) contenaient des teneurs en toxines ne dépassant pas les valeurs maximales autorisées. Seuls 12 échantillons (2.7 %) contenaient des teneurs en mycotoxines qui, même après déduction de l'incertitude de mesure, dépassaient les valeurs maximales autorisées dans l'ordonnance sur les contaminants (OCont, RS 817.022.15).

3.2.2 Conformité des échantillons et mesures

Les échantillons contestés concernaient des produits de maïs (chips et semoule, 4 cas) des épices (3 cas), des figues (2 cas). Les autres cas concernaient des pistaches, une farine, et des légumes conservés. Aucun échantillon ne provenait de Suisse. Dans 9 cas une annonce dans le système d'alerte rapide de l'UE a été faite. Les mesures prises ont été un retrait du marché (3 cas), un rappel (4 cas) et la saisie des produits (2 cas).

3.3 Résultats des analyses de pesticides

Les analyses en résidus de pesticides dans et sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale sont transmises à l'OSAV par les autorités d'exécution. Sur cette base, l'OSAV réalise une évaluation au niveau national.

3.3.1 Données disponibles

Pour 2017, les données détaillées des analyses de pesticides de neuf laboratoires officiels ont été transmises. Cela représente en tout 2767 échantillons. Les échantillons collectés ont été sélectionnés sur la base de suspicions ou selon les risques.

3.3.2 Conformité des échantillons

Sur l'ensemble des échantillons mesurés, 787 échantillons ne contenaient aucun pesticide mesurable. Parmi les échantillons restants, 1719 contenaient des résidus compatibles avec les valeurs maximales autorisées. Le nombre total d'échantillons non conformes s'élève à 261, soit 9.4 % de l'ensemble des échantillons testés, ce qui est identique à l'année précédente.

Les échantillons d'origine suisse montrent un taux de contestation de 6.5 %, ce qui est cohérent avec les valeurs observées les années précédentes (2016 : 5,6 % ; 2015 : 6,5 %). Cette valeur doit être considérée comme une estimation haute car les échantillons sont prélevés d'après les risques connus ou supposés, par exemple sur la base des résultats des années précédentes.

3.3.2.1 Niveau de conformité par pays

Comme l'année précédente, les origines géographiques les plus contestées restent les pays d'Asie (Figure 9). Seuls les pays avec au moins 30 échantillons analysés sont représentés. Les valeurs entre parenthèses sont le nombre total d'échantillons analysés. La hauteur des barres grises et noires représente le pourcentage des échantillons conformes et respectivement, non-conformes.

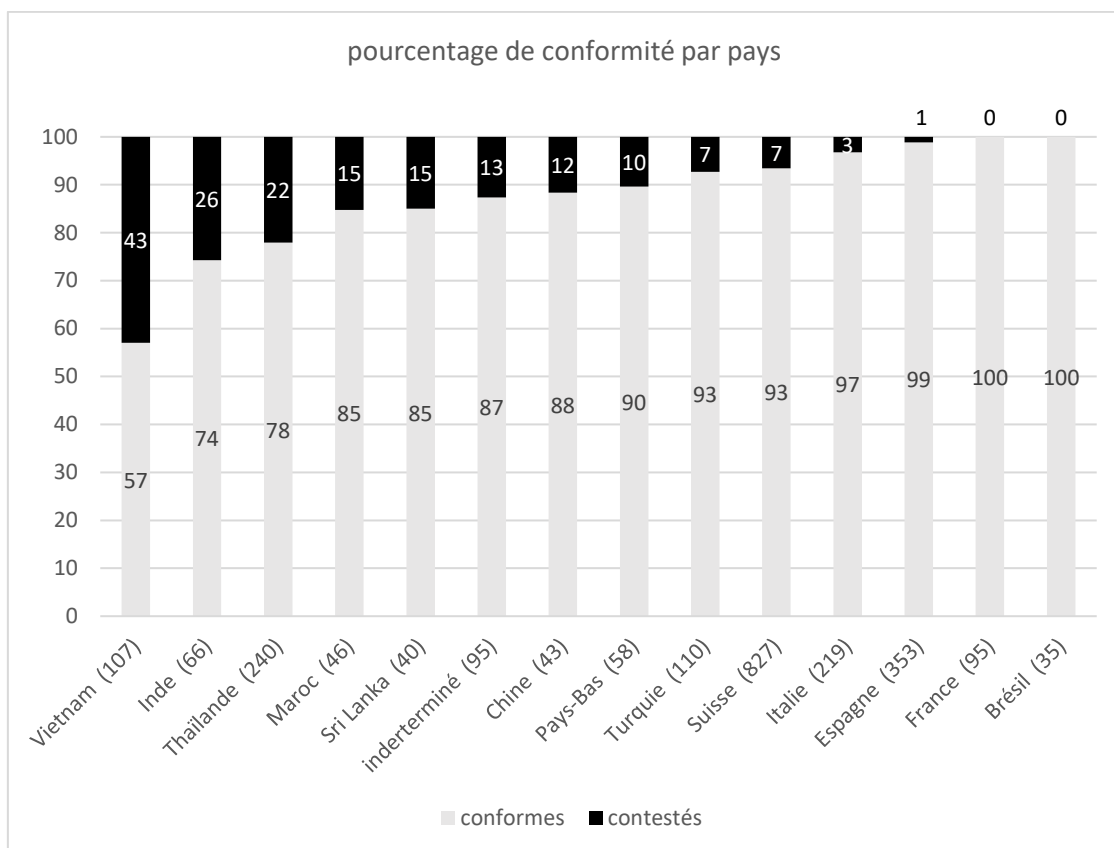


Figure 9 Origine géographique des échantillons et niveau de conformité en %. La valeur entre () est le nombre total des échantillons, seuls les pays avec au moins 30 échantillons sont représentés.

3.3.2.2 Substances et marchandises les plus contestées

Le Fosetyl est la substance ayant généré le plus grand nombre de contestations en 2017. Parmi les autres substances, la plupart faisait déjà partie des substances les plus contestées en 2015 et 2016. Il s'agit des dithiocarbamates, de l'acéphate, du carbendazime, du fipronil, du méthamidiphos, du dinetofurane (Figure 10).

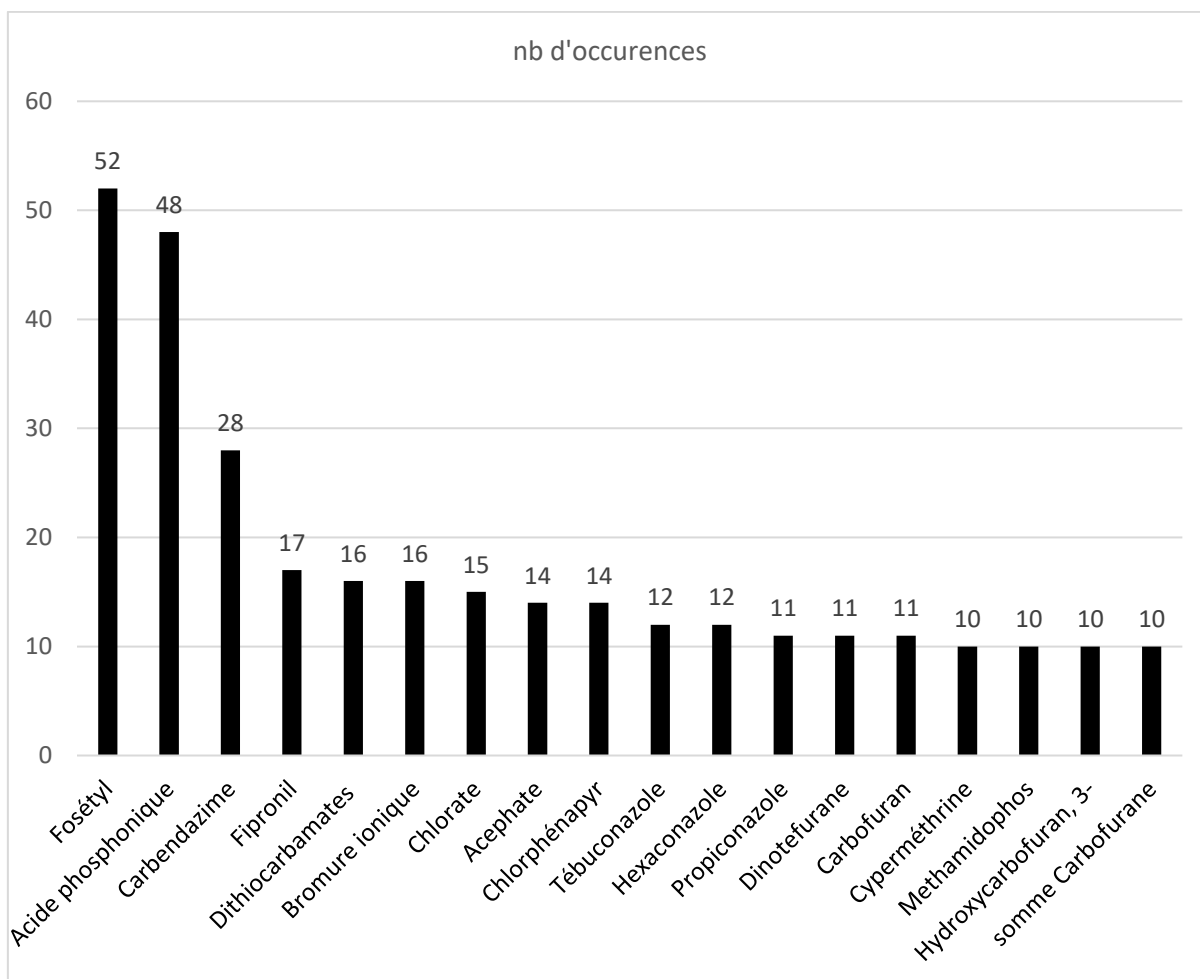


Figure 10 Substances les plus contestées

Les marchandises montrant le plus haut taux de contestation en 2017 (Figure 11) sont des poivrons. Il est à noter que cette marchandise était également parmi celles avec le plus haut taux de contestation en 2016. La catégorie « légumes, autres » contient essentiellement des légumes exotiques. Seules les marchandises pour lesquelles au moins 30 échantillons ont été analysés et où au moins deux contestations ont été prononcées sont représentées. Le nombre d'échantillons analysés par produit est indiqué entre parenthèses.

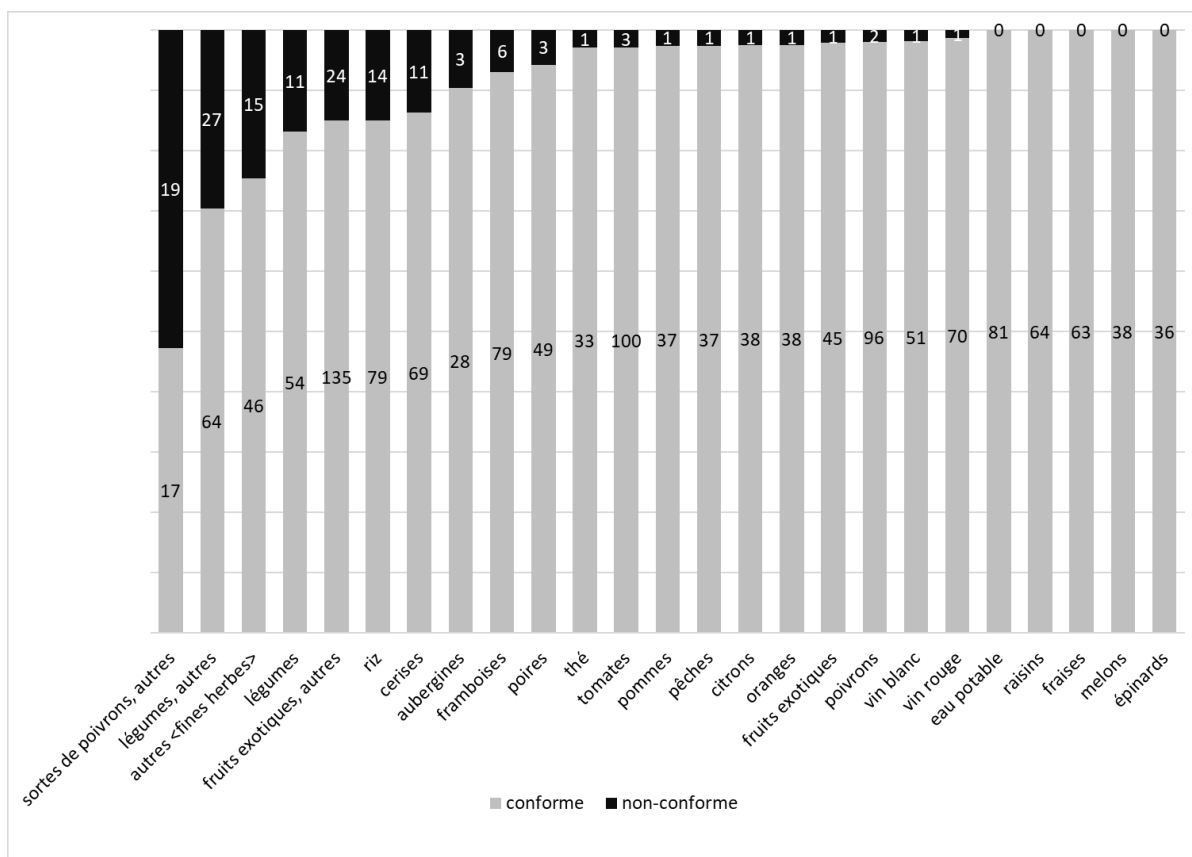


Figure 11 Marchandises les plus contestées

3.3.2.3 Produits issus de l'agriculture biologique

Sur l'ensemble des échantillons analysés pour des pesticides, 226 concernaient des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique. Sur ce nombre, 19 échantillons (8.4 %) essentiellement des céréales importées (12), des salades (2), des haricots (2), du riz Basmati (1), des baies (1) des herbes aromatiques (1) ont été contestés pour des résidus de pesticides. Ce pourcentage nettement supérieur à celui observé en 2016 s'explique en raison d'une campagne réalisée à la frontière sur la base soupçons concernant les céréales bio importées d'Europe de l'est.

3.4 Mesures prises et conclusions

Lorsque des produits ont été contestés, les autorités cantonales d'exécution ont pris des mesures et ont dénoncé lorsque c'était nécessaire les importateurs ou les producteurs, afin qu'ils assument leurs responsabilités.

Dans certains cas, les analyses réalisées en Suisse ont été annoncées dans le système d'alerte rapide pour les aliments et les aliments pour animaux (RASFF). C'était notamment le cas lorsque la marchandise était considérée comme dangereuse pour la santé humaine et qu'elle pouvait avoir été distribuée dans l'un des autres pays participant au RASFF.